



Effacement du casier judiciaire n2

Par **mbarek1966**, le **04/11/2012 à 14:54**

Bonjour,rnrnj'étais condamné le 02.01.2004 a 02 mois de prison a pontoise et j'ai passé 45 jours au total mais maintenant je ne veux plus entendre parler de cette condamnation je veux l'effacer a vie du casier judiciaire n.2 que dois-je-faire. je n'ai jamais eu a faire a la justice mon casier n.3 est vierge mais ce n.2 me hante l'éspris

Par **pat76**, le **04/11/2012 à 18:02**

BonjourrnrnVous écrivez au Procureur de la République auprès du TGI dont vous dépendez.rnrnAu bout de 3 ans vous pouvez demander à être réhabilité.rnrnVous pouvez consulter sur Légifrance les articles 782 à 798-1 du Code de Procédure Pénale.